

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SCOT DE GASCOGNE

Lors de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui s'est tenue le 22 juin 2015 à la préfecture, les élus du Gers ont, à une très large majorité, donné un avis favorable à la création du syndicat mixte du SCOT de Gascogne.

Cette décision confirme la volonté des élus du Gers d'avancer ensemble, dans le cadre d'une démarche structurante, afin de se doter d'un outil prospectif visant notamment les questions d'organisation de l'espace et de l'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.

Le syndicat mixte du SCOT de Gascogne, structure porteuse du schéma de cohérence territorial (SCOT), regroupant 14 intercommunalités du département, a été créé par arrêté préfectoral inter-départemental du 25 juin 2015.

Il a pour mission d'élaborer le SCOT, document qui permettra aux élus d'accompagner et d'anticiper les grandes évolutions, notamment démographiques, et de veiller à l'équilibre de développement des territoires du Gers.

